

REPUBLIC OF CAMEROON

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
BERTOUA 1^{er}

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

DISTRICT COMMUNE OF BERTOUA 1st

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL TENDERS BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 202 /AONO/CA BTA 1^{er}/SG/ST/CIPM/2024
DU 30 JAN 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE
ENEKO TRIPHASE A BONIS 2, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er}, DEPARTEMENT
DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST**

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEE exercice 2024, le Maire de la Commune d'arrondissement de Bertoua 1^{er}, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux d'extension de réseau électrique ENEKO triphasé à Bonis 2, dans la commune d'arrondissement de Bertoua 1^{er}, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

spécialisés dans le domaine de l'énergie électrique et des travaux du génie-civil connexes et installées en territoire camerounais.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'offres sont les suivants:

- (i) La construction d'une ligne MT triphasée simple aérienne en câble Almélec 3x34.4mm² ;
- (ii) La construction d'un réseau BT triphasée et câble préassemblé de 3 x 70mm² + NP + 2EP ;
- (iii) La fourniture et pose d'un (01) poste de transformateur MT triphasé H 61 – 100 KVA, 15Kv/B2 avec équipement complet sur supports béton de 12mètres ;
- (iv) Prestations diverses;
- (v) Les branchements et installations intérieures.
- (vi) Le raccordement et la mise en service de l'ouvrage.

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de condition à toutes les Entreprises ou groupement d'Entreprises de droit camerounais

4. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres seront financés par le Budget d'Investissement public du MINEE, Exercice 2024.

- Imputation budgétaire :

5. MONTANT PREVISIONNEL

Le montant prévisionnel des travaux objet du présent d'Appel d'Offres est de Trente millions

(30 000 000) francs CFA toutes taxes comprises.

6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat général de la Commune d'arrondissement de Bertoua 1^{er} aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cinquante mille

(50 000) FCFA francs CFA, payable à la Recette Municipale d'arrondissement de Bertoua 1er.

7. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie d'arrondissement de Bertoua 1^{er} (Cabinet du Maire), au plus tard le 28/02/2024 à 10...heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 002 /AONO/CA BTA 1^{ER}/SG/ST/CIPM/2024
DU 30/01/2024 POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU
ÉLECTRIQUE ENEO TRIPHASE A BONIS 2, DANS
LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA
1^{ER}, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION
DE L'EST

" À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la garantie de soumission, devra être impérativement produite en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme, signée par l'autorité compétente ou une autorité administrative.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du coût prévisionnel soit **six cent mille (600 000) francs CFA.**, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

10. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie d'arrondissement de Bertoua 1er le 28/02/2024 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'arrondissement de Bertoua 1er, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants « **dûment mandatés** » et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la Caution de soumission ;
- 2) Absence d'une pièce administrative ;
- 3) Pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 3) Quantités de matériels entrant dans la constitution des prix erronés, en rapport aux dispositions du Bordereau des Prix Unitaires et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, dans plus de 20 % des sous-détails.

N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

12. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

AMPLIATIONS :

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/ BTA1 ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

13. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site et aux conditions climatiques. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

14. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire donc l'offre sera jugée conforme aux spécifications du DAO et classée la moins disante.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de BERTOUA 1^{ER}, aux numéros de téléphones : 696 164 132 / 676 961 284 ;
2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

BERTOUA, le 30 JAN 2024
LE MAIRE, AUTORITE CONTRACTANTE



BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell